

Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes

Rue Pétilion 31 à 7600 PERUWELZ

Tel : 069 / 77 17 77 (UNIQUEMENT LE MATIN) ° Fax : 069 77 68 00



Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Agréée par la Société Wallonne du Logement sous le n° 5560

Demande de location d'un logement public

Horaire des permanences

Péruwelz (rue Pétilion, 31)









Les mardis de 9h à 12h

Leuze (Place du Jeu de Balle 19/01)

Le 1^{er} lundi du mois de 8h30 à 10h30

Le 3^{ème} lundi du mois de 14h30 à 16h30

Liste des documents **INDISPENSABLES** pour l'ouverture d'un dossier :

-  Le formulaire de candidature **complété** et **signé**.
-  Une copie recto-verso de la carte d'identité pour tous les demandeurs de + 18 ans inscrits dans la présente demande.
-  Un extrait de population (**composition de ménage**) reprenant toutes les personnes vivant sous votre toit (à demander après de votre administration communale).
-  Pour chaque membre de famille faisant l'objet d'une demande et ayant eu des revenus en **2012**, nous vous demandons l'avertissement extrait de rôle relatif à vos **revenus de 2012 – exercice fiscal 2013**. Il s'agit du document délivré par les contributions sur lequel figure la mention « A PAYER ou A REMBOURSER ».
-  La preuve des revenus actuels (3 derniers mois) pour **tous** les demandeurs de **+ 18 ans** inscrits dans la présente demande.
-  Un certificat de votre caisse d'allocations familiales stipulant le nombre d'enfants à charge (document à envoyer à votre caisse d'allocations disponible en page 11) **OU** le jugement accordant du droit d'hébergement d'un ou plusieurs enfants (+ numéros nationaux des enfants en hébergement).
-  La déclaration sur l'honneur de non-propriété à compléter et à signer par **chaque membre** de votre famille ayant plus de + **18 ans** (voir page 9 et 10 du formulaire).
-  Tout document vous accordant des points de priorité selon les tableaux de priorité en annexes (voir page 5 et 6 du formulaire)



Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Agréée par la Société Wallonne du Logement sous le n° 5560

**Etabli selon l'annexe 1 à l'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du
Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par
la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public et
introduisant des règles de mutation pour les baux à durée indéterminée**

N° d'inscription :	FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE A INSERER DANS LE REGISTRE DES CANDIDATURES
---------------------------	---

Volet A (à remplir par le demandeur).

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE

CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	masculin - féminin	Sexe :	masculin - féminin
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Etat civil (1) :		Etat civil (1) :	
Nationalité (2) :		Nationalité (2) :	
Registre national :		Registre national :	
Profession (3) :		Profession (3) :	
Handicapé :	oui - non	Handicapé :	oui - non
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
Adresse : Rue N° Code : Localité : Pays : Date de domiciliation :		Adresse : Rue N° Code : Localité : Pays : Date de domiciliation :	

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
1			M F	Enfant à charge			Oui- non
	Profession (3)			Enfant en hébergement		Date de domiciliation	
				Ascendant			
				Autre			

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
2			M F	Enfant à charge			Oui- non
	Profession (3)			Enfant en hébergement		Date de domiciliation	
				Ascendant			
				Autre			

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
3			M F	Enfant à charge			Oui- non
	Profession (3)			Enfant en hébergement		Date de domiciliation	
				Ascendant			
				Autre			

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
4			M F	Enfant à charge			Oui- non
	Profession (3)			Enfant en hébergement		Date de domiciliation	
				Ascendant			
				Autre			

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
5			M F	Enfant à charge			Oui- non
	Profession (3)			Enfant en hébergement		Date de domiciliation	
				Ascendant			
				Autre			

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Commune du domicile	Handicapé
6			M F	Enfant à charge			Oui- non
	Profession (3)			Enfant en hébergement		Date de domiciliation	
				Ascendant			
				Autre			

Pour les femmes enceintes :	Date prévue pour l'accouchement (mois/année)/.....
-----------------------------	---

A.2. COMMUNES, SECTIONS DE COMMUNES OU QUARTIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (LE PRESENT FORMULAIRE SERA EGALEMENT TRANSMIS AUX AUTRES SOCIETES CONCERNEES PAR LA DEMANDE) –

Veillez à cocher un de ces deux choix.

- **CHOIX N°1 : choix général** : Cinq communes au maximum à classer par ordre de préférence **(5 communes maximum après fusion, c'est-à-dire 5 entités maximum)**.

→ Communes gérées par la SOCIETE DE REFERENCE : L'I.P.P.L.F

- **Péruwelz** (Logements 1 – 2 – 3 – 4 chambres)
- **Leuze** (Logements 1 – 2 – 3 – 4 chambres)
- **Frasnes** (Logements 1 – 2 – 3 – 4 chambres)

→ Communes gérées par d'AUTRES sociétés : c'est-à-dire les autres communes de la région Wallonne (à compléter).

- **CHOIX N°2 : choix ciblé** : Cinq sections de communes ou quartiers de logements sociaux au maximum à classer par ordre de préférence **(5 communes avant fusion, c'est-à-dire 5 localités maximum)**.

Péruwelz : 1-2-3-4 ch	Leuze-en-Hainaut : 1-2-3-4 ch	Frasnes-lez-Anvaing : 3-4 ch
Callenelle : 3-4 ch	Pipaix : 1-3-4 ch	Dergneau : 1-2-3 ch
	Tourpes : 1-3 ch	Arc-Wattripont : 1-3-4 ch
		Saint-Sauveur : 2 ch
Autres communes en Région Wallonne : (à compléter)		

JE CHOISIS DE COCHER :

- **CHOIX N°1**
- **CHOIX N°2**

Mon ordre de préférence est le suivant (compléter ci-dessous) :

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....

A.3. Souhait concernant le logement

Maison ou appartement	
Maison uniquement	De préférence avec jardin
Appartement uniquement	De préférence avec garage

Volet B (à remplir par la société qui reçoit la candidature)

B.1. DATES (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....
			.../.../....		
			.../.../....		

B.2. PRIORITES (5)	
--------------------	--

Tableau général des priorités régionales	Points
<u>Situations vécues par le ménage en termes de logement</u>	
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation	5
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent », s'il est visé par la phase 1 de ce plan	5
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : - victime d'un événement calamiteux ; - sans-abri	5
. Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé , ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	4
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §§ 2 et 3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1 ^{er} mars 1991.	4
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public	4
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan	3
<u>Situations personnelles du ménage</u>	
La personne qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent l'introduction de sa candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans	5

des documents probants (procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du CPAS)	
Ménage dont les revenus imposables globalement et issus au moins en partie d'un travail , sont inférieurs à 30.100 euros augmenté de 2.200 euros par enfant à charge.	4
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière.	3
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé	3
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.	3
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois	3
Le ménage en état de précarité bénéficiant exclusivement d'une pension légale en application de la réglementation en la matière	3
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	2
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	2
L'ancien ouvrier mineur.	2

B.3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (6)					
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	
B.4. LOGEMENT ADAPTE (7)			OUI	NON	
B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE (8)					
B.6. REVENU D'ADMISSION (9)					
Revenus :					
Ménage	à revenus modestes	en état de précarité		<input type="checkbox"/> à revenus moyens	

B.7. VOIES DE RECOURS (10)

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namêche 54, à 5000 Namur.

Fait à..... Le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" :

.....
.....

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la **S.C.R.L IMMOBILIERE PUBLIQUE-PERUWELZ-LEUZE-FRANES** dont le siège est à **PERUWELZ, rue Pétilon 31.**

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

(1) indiquer :

- C pour la personne célibataire;
- M pour la personne mariée ou la personne cohabitante;
- D pour la personne divorcée;
- S pour la personne séparée.
- V pour la personne veuve

(2) indiquer :

B pour les ressortissants belges;

U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges;

A pour les autres ressortissants.

(3) indiquer :

S s'il s'agit d'un salarié;

I s'il s'agit d'un indépendant;

C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage;

P s'il s'agit d'une personne pensionnée;

MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés;

MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.

(4) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.

(5) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 17.

(6) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°.

(7) Code wallon du Logement, article 1er, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement

(8) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°, alinéa 3.

(9) Indiquer le revenu (cf. article 1er, 8°, de l'arrêté) et le type de ménage (Code wallon du Logement, article 1er, 9°, 29°, 30°, 31°).

(10) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles 7 à 11.



**Immobilière Publique
Péruwelz-Leuze-Frasnes**

Société Coopérative à Responsabilité Limitée
Agréée par la Société Wallonne du
Logement sous le n° 5560

Rue Pétilion 31 à 7600 PERUWELZ - 069 77 17 77

CONTRÔLE DES CONDITIONS DE PROPRIÉTÉ

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine
du logement social



Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisée que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres du ménage*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent. Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer.**

- Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :
Arrêté du Gouvernement Wallon du 19/07/2012

**CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes
concernées par cette déclaration :**

DEMANDEUR :(nom + prénom)

Né le : Lieu de naissance :

N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT ou COHABITANT (légal ou de fait) :

.....(nom + prénom)

Né le : Lieu de naissance :

N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° national
.....
.....
.....
.....

Domicile : (rue-numéro – bte)
(code postal)..... (commune)

Organisme : Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes N° de dossier :
Identité du demandeur :

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) **déclare(nt) sur l'honneur** :

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en cas 1, ne possédaient pas, pour la totalité, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

BIEN 1	BIEN 2
Commune – pays :
Rue ou lieu-dit :
Désignation cadastrale :
Nature du bien (2) :
Nature du droit (3) :

B. Que dans le courant des (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	Situation et nature du bien :	Prix obtenu ou valeur estimée
.....
.....

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....

- (1) Mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier
- (2) Maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain
- (3) Plaine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété
- (4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit compléter ici le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
- (5) Mentionner « NEANT » si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.



Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).

IMMOBILIERE PUBLIQUE PERUWELZ-LEUZE-FRASNES

Rue Pétilon, 31 à 7600 Péruwelz

**ATTESTATION A FAIRE COMPLETER PAR L'ORGANISME PAYEUR D'ALLOCATIONS FAMILIALES EN VUE
D'OBTENIR UNE REDUCTION DE LOYER**

**IDENTITE CANDIDAT-
LOCATAIRE**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

N° dossier allocations familiales :

.....

A compléter par l'organisme payeur d'allocations familiales

Je soussigné (nom et grade)

Certifie que des allocations familiales ont été attribuées en faveur des bénéficiaires désignés ci-dessous au cours du **. trimestre 2014.....**

(Nom, prénom et date de naissance)

- | | |
|---------|----------|
| 1. | 6. |
| 2. | 7. |
| 3. | 8. |
| 4. | 9. |
| 5. | 10. |

Les bénéficiaires mentionnés ci-après ont bénéficié durant la même période, du supplément pour enfants handicapés ou d'allocations majorées d'orphelins.

- | | |
|---------|----------|
| 1. | 6. |
| 2. | 7. |
| 3. | 8. |
| 4. | 9. |
| 5. | 10. |

A, le

Sceau de l'organisme d'allocations familiales

Signature



**Immobilière Publique
Péruwelz-Leuze-Frasnes**

Société Coopérative à Responsabilité Limitée
Agréée par la Société Wallonne du
Logement sous le n° 5560

Rue Pétilion 31 à 7600 PERUWELZ - 069 77 17 77

Réglementation concernant la détention d'animaux

Nous vous informons que la Société a adopté le règlement suivant :

La société tolère la garde **d'un seul animal** par logement pour autant que celui-ci ne présente aucun danger et n'occasionne aucun désagrément ni nuisances pour les autres locataires et pour autant que le logement soit correctement aménagé et entretenu.[...]

Si des plaintes fondées sur le comportement d'un animal parviennent à la société, celle-ci peut éventuellement retirer l'autorisation de garder l'animal et demandera son départ du logement.[...]

Il est également interdit de posséder des animaux exotiques: serpents, mygales, etc.

Pour les chiens dangereux:

Les chiens appartenant à une race dite dangereuse (voir liste ci-dessous) sont strictement interdits dans nos logements.

Les races concernées sont : Akita Inu, American Staffordshire Terrier, Band dog, Bull Terrier, Dogo Argentino, Dogue de Bordeaux , English Terrier, Fila Brasileiro, Mastiff (toute origine), Pitbull Terrier, Rodhésian Ridgeback, Rottweiler, Tosa Inu, ainsi que tous les chiens issus de croisements entre les races précitées. De plus, tout chien au tempérament agressif ne peut être hébergé dans nos logements.

Lors de votre entrée dans un logement appartenant à la Société, vous devrez vous conformer à ce règlement.

Nous vous invitons à déclarer les animaux en votre possession actuellement, y compris chats, oiseaux, etc...

	Nombre	Age	Race	Je n'en ai pas
Chien				<input type="checkbox"/>
Chat				<input type="checkbox"/>
Autres : (Oiseaux, Poissons, Reptiles,...)				<input type="checkbox"/>

Lu et approuvé,
Certifié sincère et véritable,
(Date + Nom + Signature)